

# Bulletin quotidien de presse étrangère

France. Ministère de la guerre (1791-1936). Bulletin quotidien de presse étrangère. 1940/04/22.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

cette guerre est purement un conflit d'intérêts ; un impérialisme contre un autre impérialisme, un profiteuse contre un autre profiteuse. Beaucoup de guerres dans le passé n'ont eu d'autre base ni d'autre motif, mais la guerre présente n'est pas de celles-ci. Elle est beaucoup plus qu'une lutte d'intérêts. Elle est un conflit entre deux mondes.

Qu'advierait-il de l'Europe et du monde si les nazis devaient triompher ? Ils ont proclamé que le Troisième Reich durerait mille ans. Si cela devait être, ce seraient mille années de stérilité et de répression. Un millénaire de calamité. Mais qui pourrait croire que les nazis dureront mille années, même s'ils devaient triompher à présent ? Un système qui est entièrement rigide ne peut jamais durer. On ne peut pas étouffer le changement. Le changement est peut-être dans l'univers la seule chose qui soit constante. En essayant de le réprimer, on n'empêche pas son action souterraine. Il devient capricieux et éruptif au lieu d'être ordonné et continu. Si les nazis triomphaient aujourd'hui, l'histoire des prochains siècles ne serait que rigueurs et violences, révolutions et contre-révolutions. Les répercussions de la haine qu'ils auraient soulevée seraient durables et terribles.

Notre conception est assurément plus modeste, mais beaucoup plus réaliste. Nous ne prétendons pas à déchiffrer l'avenir, à un millier d'années de distance. Nous ne cherchons pas à étouffer le progrès, mais simplement à le guider. Les destinées du monde sont insondables ; nous ne pouvons pas les déterminer, mais nous pouvons contribuer à les diriger avec vigilance et avec humilité. Nous ne combattons pas pour maintenir le *statu quo*. Nous combattons pour maintenir la possibilité du progrès. Notre refus de prédire l'avenir dans le détail tient à la sobriété de notre jugement, et non pas à la stérilité de notre pensée.

Par l'exemple de tolérance et de sagesse dans sa façon de gouverner, qu'a donné l'Empire britannique, il s'est affirmé comme une influence humaine et civilisatrice, comme une grande force spirituelle, créant entre les nations plus de compréhension et de sympathie. Le devoir de la Communauté britannique dans l'avenir sera de travailler côte à côte avec l'Empire Français pour conserver et multiplier ces bienfaits.

Regardant au delà de la guerre, nous disons que l'avenir nous appartient. Il ne nous appartient que si nous le faisons nôtre. Nous devons balayer les toiles d'araignée de cette paisible ignorance qui considère l'impérialisme britannique comme le vestige peu honorable d'un sombre

passé. Il n'est rien de semblable. Il est un pont vers les âges futurs. Il est une source de fraternité et un moyen de servir. Il nous faut le reconnaître comme tel. Et c'est si nous le reconnaissons comme tel que l'avenir vraiment nous appartiendra, non comme à des maîtres, mais bien plutôt comme à des serviteurs de l'Empire.

## PRESSE ITALIENNE

### L'ITALIE ET LA MÉDITERRANÉE

Sous le titre : « Histoire de la Méditerranée. — La France », le *Giornale d'Italia* (16.4) publie l'article suivant de M. Virginio Gayda.

\* Le moment est venu de considérer attentivement, sur son fond historique, dans sa complexe réalité actuelle, et dans sa projection sur l'avenir, le problème de la Méditerranée. Aux moments décisifs de la vie de l'Europe, cette mer étroite, et cependant immense par son histoire, a toujours été l'un des grands champs de bataille navals, ou le lieu de heurts politiques. Les conflits qui s'y sont déroulés ont toujours mis face à face deux civilisations diverses et deux systèmes impériaux opposés. Et la solution de ces conflits, sanglante ou pacifique, a clos souvent une phase de l'histoire européenne et en a préparé une nouvelle.

Trois empires sont aujourd'hui présents en Méditerranée : l'Italie, la Grande-Bretagne et la France. Ils diffèrent par leur histoire et leur puissance, et ils ont des droits différents. Ils n'ont même pas eu une communauté d'intérêts. Depuis 1870, le sort de cette mer, et, en partie, celui de l'Europe, dépend de l'état des rapports entre ces trois puissances et de leurs mouvements respectifs.

Parlons tout d'abord de la France. Voilà désormais plusieurs décades que la République a perdu la capacité de poursuivre une grande politique autonome en Méditerranée. Mais, pendant de longs siècles, la monarchie y a tenu le bâton de maréchal. Et c'est certainement cette tradition qui explique l'orgueil, parfois arrogant, que la politique française a conservé vis-à-vis des autres nations méditerranéennes.

C'est au XIII<sup>e</sup> siècle que commence l'expansion de la France, hors de ses frontières nationales, sur les côtes de la mer méditerranéenne. A peine la monarchie a-t-elle surmonté les épreuves de sa lutte intérieure contre la féodalité que déjà elle s'achemine vers la réalisation d'un vaste dessein impérial. Avec ses deux croisades en Syrie et en Egypte, et ensuite en Tunisie, et avec l'occupation de l'Italie méridionale et de la Sicile, Louis IX annonce déjà le plan ambitieux d'une hégémonie française en Méditerranée. Le roi, fort et rusé, ne parle que de paix et de justice, et il y gagne le titre de Saint. Mais sa politique est déjà une politique de conquête, comme celle de la France démocratique du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, qui emploie les mêmes mots sublimes au service de sa politique d'expansion impériale. C'est ainsi qu'en prétendant protéger la chrétienté, pour répandre son influence et sa domination en Méditerranée jusqu'où s'avance et progresse l'Islam, la France, reprenant, à la fin du Moyen-Age, sa politique méditerranéenne, oublie les croisades, et, contre presque toute l'Europe, s'allie même avec les Turcs. Les Capitulations que François I<sup>er</sup> conclut en 1535 avec Soliman impliquent une protection française sur les Chrétiens résidant en territoire turc, mais elles représentent aussi une extension de la puissance politique française, au moyen d'une entente avec l'« infidèle », ennemi de la chrétienté.

C'est par les mêmes visées de puissance méditerranéenne que sont poussés les initiateurs de la politique française d'expansion en Italie, Charles VIII et Louis XII. Dans les terres de la péninsule, à laquelle ils n'apportent ni la paix ni la justice, ils cherchent surtout les bases d'une expansion vers la Méditerranée centrale et orientale. Ils n'y trouvent cependant que la défaite.

Le XVII<sup>e</sup> siècle voit décliner, à l'Occident, la puissance de l'Espagne, la rivale la plus combative de la politique française en Méditerranée, et, en Orient, le prestige des Turcs. La monarchie des Bourbons, avec Richelieu, ministre de Louis XIII, et Mazarin, ministre de Louis XIV, en profite pour se pousser sur les côtes d'Afrique et du Levant jusqu'aux guerres de Succession. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que la puissance française commence à décliner pour faire place à la puissance britannique. Alors commence entre les deux nations, pour la défense ou la conquête de l'hégémonie en Méditerranée, un antagonisme qui persiste jusqu'au seuil du XX<sup>e</sup> siècle. La France conduit la lutte avec le secours de l'Espagne et parfois de l'Autriche : deux forces qu'un siècle et demi plus tard elle essaiera aussi de manœuvrer, à des moments divers et de différentes façons, contre l'Italie, avant la grande guerre et



après la conquête de l'Ethiopie. Elle ne réussit pas à sauver son hégémonie ; mais elle ne renonce pas à l'expansion. En 1768, elle occupe la Corse, devançant ainsi une action du roi de Sardaigne, qui en octobre 1757 avait déjà occupé les îles de Maddalena et de Caprera sur le détroit de Bonifacio, que Gênes considérait comme partie intégrante de la Corse. L'île, de tradition italienne, fait face aux côtes italiennes du haut bassin tyrrhénien. Le ministre Choiseul pense que par cette occupation, la France acquiert une domination virtuelle sur l'Italie.

La politique que la France poursuit en Italie dans la période suivante, alterne une tentative d'occupation directe avec des accords politiques qui impliquent un vasselage italien : elle est donc toujours la continuation de ces tendances qui visent à soumettre la Péninsule pour y établir une nouvelle base de résistance et d'expansion en Méditerranée.

Le grand Napoléon tente ensuite l'entreprise d'Egypte pour reprendre la course vers l'Orient, et déchaîne ainsi la tempête anglaise. En 1830, la France occupe l'Algérie. Rêvant de restaurer sur ces territoires l'Afrique romaine, elle en fait le centre de son rayonnement sur les côtes de l'Afrique méditerranéenne. Déjà, en 1844, elle tente, en effet, de s'étendre vers le Maroc. Elle est arrêtée par l'opposition de la Grande-Bretagne qui, entrée désormais dans la Méditerranée, ne veut en partager la domination avec aucun autre pays. Lord Aberdeen déclare aux Communes que jamais le gouvernement anglais ne permettra à la France d'entrer au Maroc. L'on parle de guerre. La France se retire. Ce n'est que soixante ans après, par l'accord du 4 avril 1904, que l'Angleterre reconnaîtra les aspirations françaises sur cette terre africaine, en échange de la reconnaissance française des droits britanniques sur l'Egypte.

Ecartée du Maroc, la France tente d'autres voies méditerranéennes. En 1860-61, c'est Napoléon III qui reprend l'ancienne tradition des rois, et se tourne, toujours sans succès, vers la Syrie. Au ministre plénipotentiaire de Bismarck, il affirme que la Méditerranée ne doit pas devenir à proprement parler une mer française, *mais à peu près*. C'est là un pas courageux fait sur la voie de la discrétion, par comparaison avec les intentions du Roi Soleil, qui prétendait considérer la Méditerranée comme « un lac français », dans lequel il n'était permis à personne de se laver les mains sans son consentement.

Mais, avec la continuité et l'insistance admirables qu'il faut reconnaître à sa politique étrangère, la France ne renonce à aucun des motifs de son plan méditerranéen traditionnel. A cet égard, une déclaration pompeuse de Prévost-Paradol en 1869 n'est pas sans présenter quelque intérêt : « Puisse bientôt venir le jour où nos concitoyens, trop nombreux sur notre France africaine, débordent sur le Maroc et en Tunisie pour fonder cet Empire méditerranéen qui sera la dernière ressource de notre grandeur. » Les citoyens français ne débordent pas. Ils réussissent à peine à commencer la colonisation de l'Algérie. Leur afflux se trouve épuisé en raison de la dénatalité par laquelle se manifestent, dans leur pays, les premiers symptômes de la crise démographique des nations européennes occidentales. Mais ce n'est pas une raison pour que se trouve épuisée la volonté d'expansion de la France. Si elle n'est plus démographique, l'expansion demeure politique et militaire. En 1859, Lesseps est en Egypte, où il plaide la cause du percement du canal de Suez pour le compte du gouvernement français. Celui-ci, fort de ses ressources financières et de ses influences, veut se substituer aux Italiens, qui ont fourni les projets et les plans de la grande œuvre. Il gagne la partie économique : mais la partie politique lui échappe. L'Angleterre est toujours vigilante.

En 1881, grâce au coup de main bien connu, préparé par un marché diplomatique avec l'Angleterre et favorisé par les calculs politiques de Bismarck, la France devance l'expédition italienne en préparation, et occupe la Tunisie, où se trouve déjà une importante colonie italienne. Plutôt qu'à la riche terre à coloniser et à peupler, la France songe à ses positions côtières et aux bases qui s'ouvrent contre la Sicile, et semblent menacer le nouveau Royaume Uni d'Italie, créé depuis à peine dix ans contre sa volonté.

Bizerte représente en réalité pour la France la signification essentielle de la Tunisie : c'est un puissant instrument de guerre dirigé contre la nouvelle puissance qui est née en Méditerranée. Selon les engagements internationaux, Bizerte ne doit pas être armée, mais au moment où l'on prend ces engagements, on se prépare déjà à les violer ; cela de l'aveu même de Jules Ferry que l'on peut bien appeler l'un des fondateurs de l'Empire français en Afrique septentrionale. Visitant la ville en 1887, il révèle avec une fière franchise le dessein de la France : « Le port de Bizerte vaut, à lui seul, au moins autant que toute la Tunisie. Quand je me suis décidé à l'occupation de ce pays, j'ai été poussé uniquement par la pensée de prendre Bizerte ». C'est avec des paroles encore plus expressives que l'avoue également un ministre des Affaires étrangères de France, Hanotaux : « Bizerte domine le détroit de Messine. Ce port prend la Méditerranée à la gorge. L'un des meilleurs ports du monde se trouve dans l'un des points les plus importants de la terre. La France devait posséder ce port à tout prix. Son rayon d'action stratégique coupe la côte de la Sicile et domine tout le passage entre l'Italie et l'Afrique. Si nous relions le rayon d'action de Bizerte à celui de Mers-el-Kébir, et à ceux de la côte et des ports de la France méridionale, il est évident que toute la moitié occidentale de la Méditerranée se trouve sous notre domination stratégique et que Bizerte représente la base de notre action vers l'Orient ».

L'occupation de la Tunisie, telle qu'elle est définie par les hommes politiques français eux-mêmes, n'est donc pas l'effet d'un besoin naturel d'expansion de la nation française, mais seulement la volonté d'une hégémonie militaire et politique en Méditerranée, d'une menace permanente contre l'Italie. C'est pourquoi cette question sépare, depuis des décades, la France de l'Italie, et demeure comme l'un des problèmes pendants et non encore résolus dans le système de la Méditerranée et dans les relations entre l'Italie et la France.

Toute la politique française à l'égard de l'Italie se développe en fonction d'un plan d'hégémonie continentale et méditerranéenne. Avec l'insistance qui caractérise les desseins de la France, elle agit toujours contre les intérêts nationaux et politiques naturels de l'Italie. Elle profite tout d'abord du fait que la Péninsule se trouve désarmée et affaiblie par les divisions entre princes rivaux, pour occuper dès le XIII<sup>e</sup> siècle les territoires qui peuvent servir ses forces d'expansion et d'hégémonie vers l'Europe centrale et vers la Méditerranée. Elle s'élève ensuite contre le mouvement tendant à réaliser l'unité politique de l'Italie au XIX<sup>e</sup> siècle, pour empêcher la naissance d'une nouvelle puissance méditerranéenne, et c'est là la période qui va de Plombières en passant par Villefranche, et par la résistance à l'action de Garibaldi dans l'Italie méridionale, jusqu'à 1870, jusqu'à la défaite de Sedan qui désarmera la France. Quand l'Italie existe finalement, dans son unité politique, dans sa réalité de grande puissance naissante, la politique française s'applique alors à lui couper les voies naturelles d'une expansion méditerranéenne et africaine, à la maintenir dans un état d'isolement et d'infériorité, à l'enfermer dans un système d'encercllement répressif. C'est là la période de Tunis, de l'aide accordée aux Abyssins contre les premières tentatives italiennes en Mer Rouge, de Versailles, de l'inspiration de la politique hostile de la grande Yougoslavie à l'égard de l'Italie, de l'opposition au droit de parité dans les armements navals reven-

Text in the left column, appearing as bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

Text in the middle column, appearing as bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

Text in the right column, appearing as bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

Text in the left column, appearing as bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

Text in the middle column, appearing as bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

Text in the right column, appearing as bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.

diqués par l'Italie, des sanctions de 1935-36 contre l'expédition d'Éthiopie.

Il semble qu'une fois seulement cette opposition historique ait cessé grâce à l'accord de 1900, confirmé en 1902 et par lequel la France laisse à l'Italie les mains libres en Libye en échange d'une reconnaissance italienne d'une égale liberté d'action pour la France au Maroc. En 1912, l'Italie débarque ses troupes en Tripolitaine et en Cyrénaïque. La France impose son protectorat au Maroc. L'Italie respecte le pacte. La France fournit au contraire des armes aux Turcs qui combattent contre les Italiens en Libye. L'on n'oublie pas l'affaire du *Manouba* et du *Carthage*, les deux navires français qui devaient ravitailler les Turcs, et que le gouvernement italien ne put pas retenir après les avoir arrêtés, parce que le gouvernement français menaçait de lui déclarer la guerre.

L'on dirait que, par un fatal retour de l'histoire, après deux millénaires, le conflit entre les Italiens et les Français en Méditerranée se renouvelle sur les lignes mêmes et sur les territoires de l'époque romaine. Rome fut l'ennemie de Carthage et des Carthaginois. Les Gaulois furent les amis et les alliés de l'ennemi de Rome. Aujourd'hui, les Français, qui descendent des Celtes, et qui ne savent pas trouver le chemin de l'amitié avec l'Italie, occupent la Syrie, patrie des Carthaginois, et une grande partie des territoires de l'Afrique septentrionale, qui furent jadis sous l'influence de Carthage, avant de passer sous celle de Rome victorieuse.

Le conflit méditerranéen met aujourd'hui en présence un droit naturel évident de la nation italienne contre une politique surtout militaire et impériale de la France. On ne conteste certes pas le droit de cité

et de puissance de la nation française en Méditerranée. Mais la France, qui est aujourd'hui une nation numériquement inférieure à la nation italienne, possède, à la différence de l'Italie, des voies libres d'accès sur deux mers. Sa politique et ses positions méditerranéennes défendent un intérêt impérial plutôt qu'un intérêt national essentiel. La Méditerranée est utile à la France pour maintenir le contact avec ses territoires de l'Afrique septentrionale, pour assurer un transit plus direct vers l'Indochine et ses colonies de l'Océan Indien et surtout pour conserver une liaison militaire plus immédiate entre les réserves des combattants noirs de l'Afrique et ses fronts de guerre européens. Mais ces intérêts, que l'Italie reconnaît, ne peuvent pas déterminer un système méditerranéen d'hégémonie et de répression, se superposant aux besoins vitaux élémentaires des autres nations. — **Virginio Gayda.**

et de la présence de la nation française en  
 Méditerranée. Mais la France qui est au  
 premier rang dans ce domaine n'est pas  
 la seule à la posséder. Elle a des voisins  
 qui ont aussi des intérêts dans ce domaine.  
 C'est pourquoi il est nécessaire de  
 maintenir la France dans ce domaine.  
 C'est pourquoi il est nécessaire de  
 maintenir la France dans ce domaine.  
 C'est pourquoi il est nécessaire de  
 maintenir la France dans ce domaine.

de la France, son rôle, son action, son  
 rôle, son action, son rôle, son action.  
 de la France, son rôle, son action, son  
 rôle, son action, son rôle, son action.  
 de la France, son rôle, son action, son  
 rôle, son action, son rôle, son action.  
 de la France, son rôle, son action, son  
 rôle, son action, son rôle, son action.

de la France, son rôle, son action, son  
 rôle, son action, son rôle, son action.  
 de la France, son rôle, son action, son  
 rôle, son action, son rôle, son action.  
 de la France, son rôle, son action, son  
 rôle, son action, son rôle, son action.